

Pourquoi faut-il se syndiquer en 2007 ?

Cher(e)s collègues,

Une nouvelle loi concernant les PADHUE de la « nouvelle génération » a vu le jour le 22 décembre 2006...

Cette loi est le résultat d'une lutte acharnée de l'INPADHUE, inédite dans l'histoire des PADHUE et restera la fierté de cette jeune Intersyndicale qui est la notre. C'est le fruit d'un long combat mené depuis plus de deux ans : plus de 7 manifestations, 3 grèves ayant recueilli un succès médiatique national inédit, plus d'une centaine de communiqués de presse, des contacts incessants et insistants avec tous les élus de la République, toute couleur politique confondue, la saisine de la HALDE qui a reconnu une discrimination d'état tant ignorée par les pouvoirs publics, ainsi que de multiples autres actions... Tout ceci en l'espace de 2 ans !

Cette mobilisation incessante n'a laissé aucun choix au gouvernement d'esquiver ses responsabilités devant cette situation d'exploitation flagrante et honteuse organisée par les services de l'état français, un pays de droit.

Certes, cette nouvelle loi ne répond pas à l'ensemble de nos légitimes revendications, mais elle nous permettra de nous engager dans un processus de solution qui n'a rien à voir avec ce que nous ont préparé nos « aînés » et prédécesseurs dans la lutte dans la loi CMU 99.

Une fois l'étape législative franchie, viendra alors l'étape des décrets et des arrêtés d'application. Et là, tout compte : un mot, un point voire une virgule peut faire basculer l'avenir de tel ou tel PADHUE d'un côté ou de l'autre. D'où notre extrême vigilance quant aux étapes suivantes.

Même le passage devant la commission mixte d'autorisation et de qualification n'est pas une garantie absolue de la délivrance. En témoigne la lettre en date du 02 octobre 2006 du Ministre de la Santé disponible sur notre site.

Nous entrons dans une nouvelle ère, celle du début de l'application de ce texte législatif. Il persiste beaucoup d'angles à arrondir et beaucoup de points à clarifier dans ce texte. Cela nécessite de notre part la plus grande méfiance et une vigilance extrême quant à l'exclusion de certains d'entre nous de ces mesures dites dérogatoires pour des détails futiles.

.../...

L'INPADHUE poursuit la lutte, certes ! Mais la meilleure façon de se défendre et de se protéger, la meilleure façon démocratique d'exprimer efficacement son opinion et sa propre volonté c'est d'adhérer à une organisation qui puisse être là, au bon moment, pour faire valoir vos droits bafoués. En dehors de cette adhésion, rien n'oblige les dirigeants d'un tel ou tel syndicat, qui représentent par ailleurs l'avis de la majorité de leurs adhérents, à écouter et à entendre votre voix. D'autre part, c'est cette majorité d'adhérents qui choisit les dirigeants d'un syndicat et détermine les grandes lignes stratégiques.

L'INPADHUE se présente aujourd'hui comme "LA REPRESENTANTE" de toute cette nouvelle génération de PADHUE délibérément et injustement laissée sur la touche et subissant une discrimination avérée et reconnue par la HALDE.

L'objectif de l'INPADHUE est de faire disparaître toute forme de discrimination et d'inégalité à l'égard des PADHUE en France.

L'Intersyndicale a prouvé jusqu'à aujourd'hui qu'elle est prête à user de tous les moyens légaux et à frapper à toutes les portes pour se faire entendre, pour dénoncer ces inégalités et pour réclamer les droits des PADHUE non autorisés dans ce pays de droit, d'égalité et de justice.

Pour être forte et représentative, l'Intersyndicale doit se doter du plus grand nombre d'adhérents « à jour de cotisation annuelle ». Ce sont les termes juridiques souvent répétés pour refléter la représentativité de telle ou telle organisation syndicale.

Alors, pour participer activement à l'action syndicale et exprimer votre opinion au sein de l'INPADHUE, un seul geste est significatif, celui d'une adhésion effective pour l'année 2007 à l'un des syndicats qui la compose.

Une assemblée générale sera organisée en mars 2007 afin de discuter des avancées obtenues ainsi que des carences contenues dans ce nouveau texte. Les adhérents seront amenés à confirmer et à redéfinir les priorités du combat syndical à venir.

Alors, syndiquez-vous et défendez-vous vous-mêmes !!!

Paris, le 02 janvier 2007

Le Conseil d'Administration